

et Pan K'e qua, des factoreries qu'ils louaient aux étrangers à un prix modéré, payable une fois l'an; on pénétrait dans la Maison du Conseil par un escalier de larges marches de granit et par de grandes portes en bois de teck.

Chaque factorerie se composait d'une série de bâtiments presque tous de trois étages, placés les uns derrière les autres séparés par des cours, et numérotés 1, 2, 3, etc.; le rez-de-chaussée était consacré aux bureaux, le premier aux salons de réception et le second aux appartements privés. A la suite de l'attaque des forts de Canton par l'amiral anglais Sir Michael SEYMOUR, les Chinois, exaspérés, brûlèrent les factoreries étrangères le 14 décembre 1856, à onze heures du soir; toutes furent détruites, sauf l'établissement anglais qui échappa à la ruine commune.

L'un de ces marchands hanistes était généralement responsable au point de vue chinois du navire dont il était le consignataire. Aussi des habitudes se formèrent, chaque nation différente choisit comme correspondant commercial tel marchand haniste, plutôt que tel autre; c'est ainsi qu'au commencement du XIX^e siècle, le plus célèbre de ces marchands, HOUQUA, était l'intermédiaire préféré des expéditeurs des Etats-Unis d'Amérique. La tyrannie du Co-hang l'avait fait dissoudre en 1771, et c'était Pan K'e qua qui était le représentant le plus important et le plus autorisé de ces marchands privilégiés.

Naturellement, le privilège de ces hanistes comportait des droits, et disons-le, des pots de vin considérables payés au mandarin. Le Gouverneur Général et ses subordonnés, à court d'argent, avaient recours au *hoppo*, qui, obligé de faire face aux besoins de ses supérieurs, pressurait les hanistes : ceux-ci à leur tour mettaient à contribution les étrangers pour couvrir par des emprunts intéressés les emprunts forcés auxquels ils étaient obligés de consentir. De là, de la part des nations étrangères, de formidables créances sur les marchands hanistes, qui s'abritaient autant que possible derrière les mandarins. Telle est l'origine de missions spéciales dont nous allons parler.

En 1760, les autorités de Canton promulguèrent un règle-